

# Premières Informations



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

DIRECTION DE L'ANIMATION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES ET DES STATISTIQUES  
Département des Salaires et des Conventions Salariales

Numéro 383 - 8 décembre 1993

## LES GAINS ET LA DURÉE DU TRAVAIL DES SALARIÉS DANS LES PETITS ÉTABLISSEMENTS (ENQUÊTE D'OCTOBRE 1992)

En octobre 1992, les salariés des établissements de 10 salariés ou moins ont travaillé 0,6 heures de plus en moyenne et gagné près de 8 % de moins que les salariés des établissements de plus de 10 salariés. Les salariés des services gagnaient, en moyenne, 1 000 Francs de plus que ceux de l'industrie. Les résultats d'octobre 1992 diffèrent très peu de ceux de l'année précédente.

### Des gains plus faibles que dans les établissements plus grands, surtout chez les cadres

Le salaire brut mensuel moyen dans les petits établissements s'établit à 9 994 F en octobre 1992, contre 10 816 F dans ceux de plus de 10 salariés (1), soit une différence en moins de près de 8% (tableaux 1 et 2). Cette différence est forte chez les cadres (- 19 %), moindre chez les employés (- 8 %) et chez les techniciens, agents de maîtrise (- 4 %), et faible chez les ouvriers (- 3 %).

L'éventail des gains est ainsi plus resserré dans les petits établissements, les cadres y gagnant en moyenne 2,2 fois plus que les ouvriers, contre 2,7 fois plus dans les établissements de taille supérieure. Il est certain que la notion de cadre ne recouvre pas la même

réalité dans une grande entreprise et dans une petite unité.

Plus les établissements sont importants, plus les salaires moyens y sont élevés (tableau 2). Deux sous-groupes se distinguent au sein des salariés des petits établissements :

- les ouvriers et les techniciens et agents de maîtrise dont les rémunérations sont très proches de celles

(1) - Source pour les établissements de plus de 10 salariés:

- Enquête ACEMO- salaires d'octobre 1992 pour la durée.

- Enquête ACEMO- gains d'octobre 1992 pour les gains.

Les gains présentés ici recouvrent la même notion dans les deux enquêtes, à savoir: gains bruts, primes mensuelles incluses et autres primes ou primes à caractère de remboursement de frais exclus. Les gains des travailleurs à temps partiel sont intégrés au prorata de leur durée de travail. En revanche, l'exclusion des chefs d'entreprise et des cadres dirigeants qui n'a pas de raison d'être dans une petite unité n'est pas reprise dans l'enquête ACEMO petits établissements et ceux-ci sont intégrés dans les cadres.

**DARES**

Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques  
1, place de Fontenoy, 75700 PARIS - Téléphone : 40.56.51.62 - Fax : 40.56.56.42

versées dans les établissements de 11 à 49 salariés;

- les cadres et, dans une moindre mesure, les employés qui perçoivent des salaires sensiblement inférieurs à ceux versés dans les établissements plus importants.

Les plus bas salaires se rencontrent dans les secteurs fortement utilisateurs de main d'oeuvre non qualifiée à forte prédominance féminine (textile et habillement, cuir et chaussure, et services rendus aux particuliers -secteur incluant l'hygiène- pour les ouvriers; commerce de détail alimentaire pour les employés). A l'inverse, les plus hauts salaires sont versés aux cadres du secteur des services marchands rendus aux entreprises (tableau 5).

Globalement, les salaires moyens dans les services sont supérieurs de 1 000 Francs à ceux de l'industrie (10344 Francs contre 9304 Francs). Cet écart est le résultat à la fois d'une supériorité réelle des salaires des « cols blancs » et des effets de structure (voir encadré).

Le gain horaire moyen des ouvriers était de 45,50 Francs en moyenne. A l'époque, le SMIC s'élevait à 34,06 Francs (tableau 3).

### Une durée du travail de 39,6 heures

La durée hebdomadaire effective du travail était en moyenne de 39,6 heures dans les petits établissements contre 39,0 heures dans les établissements de plus de 10 salariés (tableau 4). Ces chiffres demeurent stables par rapport à ceux d'octobre 1991.

Les ouvriers travaillaient une demi-heure de plus que les autres salariés (39,9 heures contre 39,4).

*Philippe COMBAULT.*

(2) - Le gain horaire correspond au gain mensuel rapporté à la durée rémunérée.

Tableau 1  
Gain moyen par sexe et catégorie professionnelle,  
dans les petits établissements, en octobre 1992

En Francs

Catégorie professionnelle	Hommes	Femmes	Ensemble
Ouvriers .....	8 082	6 948	7 922
Employés .....	8 627	7 798	8 053
Agents de maîtrise, techniciens, dessinateurs .....	11 669	10 798	11 340
Cadres .....	18 226	14 961	17 615
<b>Ensemble .....</b>	<b>10 872</b>	<b>8 684</b>	<b>9 994</b>

Tableau 2  
Gain moyen par catégorie professionnelle  
et par taille d'établissement, en octobre 1992

En Francs

Catégorie professionnelle	De 1 à 10 salariés	De 11 à 49 salariés	De 50 à 199 salariés	De 200 à 499 salariés	500 salariés et plus	Plus de 10 salariés
Ouvriers .....	7 922	7 939	7 800	8 223	9 103	8 134
Employés .....	8 053	8 574	8 511	8 784	9 430	8 728
Agents de maîtrise	11 340	11 402	11 759	12 083	12 826	11 794
Cadres .....	17 615	21 532	21 614	22 402	22 157	21 812
<b>Ensemble .....</b>	<b>9 994</b>	<b>10 413</b>	<b>10 415</b>	<b>11 038</b>	<b>12 103</b>	<b>10 816</b>

Tableau 3  
Gain horaire moyen des ouvriers,  
dans les petits établissements, en octobre 1992

En Francs

Catégorie professionnelle	Hommes	Femmes	Ensemble
Ouvriers non qualifiés .....	40,26	38,54	39,78
Ouvriers qualifiés .....	47,91	42,35	47,40
<b>Ensemble des ouvriers .....</b>	<b>46,31</b>	<b>40,47</b>	<b>45,50</b>

Tableau 4  
Durée hebdomadaire du travail effective des salariés,  
en octobre 1992

En heures

	Établissements de 10 salariés et moins			Établissements de plus de 10 salariés		
	Ouvriers	Non ouvriers	Salariés	Ouvriers	Non ouvriers	Salariés
Industrie, n. c. le BTP ...	39,60	39,20	39,40	38,80	38,60	38,70
Industrie, y c. le BTP ....	39,80	39,20	39,60	38,90	38,70	38,90
Tertiaire .....	40,00	39,50	39,60	39,60	39,00	39,10
<b>Ensemble .....</b>	<b>39,90</b>	<b>39,40</b>	<b>39,60</b>	<b>39,10</b>	<b>38,90</b>	<b>39,00</b>

Tableau 5

**Gain mensuel moyen en octobre 1992, par catégorie professionnelle  
et par activité économique dans les petits établissements.**

En Francs

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (N.A.P.)	Ouvriers	Employés	Agents de maîtrise, techniciens	Cadres (1)	Ensemble
T02 Industrie de la viande et du lait	7 891	7 661	n.s	15 859	9 055
T03 Industrie des autres produits alimentaires	8 035	6 876	n.s	14 388	7 951
T09 Matériaux de construction, minéraux divers	7 919	8 271	11 246	15 009	9 165
T10 Industrie du verre	8 378	n.s	n.s	n.s	9 941
T12 Parachimie, industrie pharmaceutique	7 757	n.s	n.s	n.s	11 033
T13 Fonderie, travail des métaux	8 888	8 816	12 536	18 377	10 868
T14 Construction mécanique	8 483	8 348	n.s	17 291	10 307
T15 Construction électrique et électronique	7 985	8 939	10 752	18 164	11 323
T16 Matériel de transport terrestre	8 037	n.s	n.s	n.s	9 960
T18 Industrie textile, habillement	7 118	8 125	11 194	17 997	9 652
T19 Industrie du cuir et de la chaussure	7 347	n.s	n.s	16 096	8 520
T20 Bois, meubles, industries diverses	7 701	8 201	10 747	14 594	9 070
T21 Papier, carton	8 151	8 727	n.s	n.s	10 480
T22 Imprimerie, presse, édition	8 895	8 764	n.s	n.s	11 390
T23 Industrie du caoutchouc, transf. des matières plastiques	7 615	n.s	n.s	19 462	10 662
T24 Bâtiment, génie civil et agricole	7 942	7 897	11 336	15 085	8 784
T25 Commerce de gros alimentaire	7 932	8 062	10 911	17 408	10 237
T26 Commerce de gros non alimentaire	7 994	8 665	12 006	19 861	12 378
T27 Commerce de détail alimentaire	7 728	6 981	9 764	13 190	8 068
T28 Commerce de détail non alimentaire	7 657	7 776	10 515	14 479	9 516
T29 Réparation, commerce de l'automobile	7 965	7 697	11 008	13 960	9 015
T30 Hôtels, cafés, restaurants	7 590	7 949	n.s	12 544	8 468
T31 Transports	8 349	8 128	11 398	16 065	9 754
T33 Services marchands rendus aux entreprises	7 941	8 622	11 262	20 324	12 219
T34 Services marchands rendus aux particuliers	7 193	7 635	n.s	14 569	8 302
REGROUPEMENTS					
U02 Industries agricoles et alimentaires	8 026	6 921	11 181	14 609	8 029
U03 Energie	7 709	n.s	n.s	n.s	11 091
U04 Industries des biens intermédiaires	8 449	8 590	12 045	18 023	10 403
U05 Industries des biens d'équipement	8 320	8 528	11 060	17 596	10 652
U06 Industries des biens de consommation courante	7 869	8 364	11 386	17 098	10 046
U07 Bâtiment, Génie civil et agricole	7 942	7 987	11 336	15 085	8 774
U08 Commerce	7 803	7 885	11 277	16 546	10 178
U10 Services marchands	7 637	8 140	11 171	17 946	10 113
U11 Location et crédit-bail immobilier	7 178	8 622	n.s	n.s	11 306
U12 Assurances	n.s	8 872	n.s	n.s	12 438
U02 à U06 Industrie, non compris le B.T.P.	8 151	7 893	11 413	17 467	9 795
U02 à U07 Industrie, y compris le B.T.P.	8 029	7 894	11 387	16 600	9 304
U10 à U14 Services	7 773	8 190	11 348	18 563	10 344
U08 à U14 Tertiaire	7 783	8 075	11 328	17 992	10 283
<b>Ensemble des activités</b>	<b>7 922</b>	<b>8 053</b>	<b>11 340</b>	<b>17 615</b>	<b>9 994</b>
(1) : y.c les chefs d'entreprises salariés					
n.s : non significatif.					